

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

26 JUIN 2018

**Sous la Présidence
de Monsieur Bernard VERGIER**

Sont présents pour avoir émargé le Registre

MEMBRES TITULAIRES

Mesdames France BARTHELEMY-BATHELIER, Anne BENEDETTI, Christèle COORNAERT, Adrienne PHILIPPE, Sonia STRAPELIAS, Christine ZEPPONI

Messieurs Marc ANDRE, Jean-Luc ANGLES, Samuel BORJELA, Jacques BRES, Gérard BRIES, Jean-Claude CANDALH, Alexandre CHARRAS, Luc CRESPO, Sylvain DEKONINK, Bruno DELORME, Jean-Max DIAZ, Alain GABERT, Pierre-Hubert MARTIN, Patrice PERROT, Jean-Marie PUGGIONI, Denis RASTOUIL, Florian REYMOND, Jacques RIGOUARD, Philippe ROUSTAN, Gilles SALEM, Dino TORNATI, Bernard VERGIER

MEMBRES ASSOCIÉS

Madame Stéphanie NELIAS-BLANCHER

Messieurs Laurent BACHAS, Hervé BELMONTET, Serge DI MARCO, Patrick FILLIERE, Jean-Pierre FOUCOT, Jean-Marc GRUSELLE, Claude TUMMINO

Sont excusés

MEMBRES TITULAIRES

Madame Chantal BERNUSSET

Messieurs Paul AGARD, Jean-Marie MARIE, David POIRMEUR

MEMBRES ASSOCIÉS

Messieurs Stéphane DELPECH, François GRANJON DE LEPINEY

Sont absents

MEMBRES TITULAIRES

Madame Coralie RUBINI

MEMBRES ASSOCIÉS

Messieurs Joël BONNY, Pierre CEJUDO, Christian ETIENNE, Jean-Marc PERRUT

ORDRE DU JOUR

1. Finances

- **Budget exécuté 2017**
 - Présentation
 - Rapport de la Commission des Finances et des Comptes
 - Rapport du Commissaire aux Comptes
 - Approbation

Le Président Bernard VERGIER prend la parole en ces termes :

« J'ai l'honneur d'accueillir à mes côtés pour accompagner nos travaux :

- Monsieur Thierry DEMARET, Secrétaire Général de la Préfecture de Vaucluse, représentant Monsieur le Préfet de Vaucluse,
- Ainsi que Monsieur Francis GARNIER, Chef du Département Économie de Proximité Service Entreprise de la DIRECCTE Provence Alpes Côte-d'Azur.

J'accueille également Monsieur Bertrand GAUTIER, Directeur des Finances Publiques de Vaucluse. »

Puis le Président Bernard VERGIER présente les excuses des membres absents et sollicite auprès de Monsieur Régis LAURENT, Secrétaire Général, la vérification du quorum.

Monsieur Régis LAURENT fait l'appel des Membres Titulaires et indique qu'avec la présence de 28 Membres Titulaires sur 33 en exercice, qui ont signé le registre, le quorum est atteint et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement siéger et délibérer.

Le Président Bernard VERGIER reprend la parole en ces termes :

« En préambule de cette Assemblée Générale, je tiens à vous rappeler l'ordonnancement de nos séances.

C'est l'article 32 du Règlement Intérieur, que vous connaissez bien, qui attribue au Président le pouvoir de police de l'Assemblée Générale dont il doit veiller au bon fonctionnement.

Dois-je rappeler que ce même article consacre la sérénité des débats en Assemblée Générale et que quiconque y fait obstacle peut se voir exclu ? Il permet aussi de limiter le temps de parole des intervenants.

Une nouvelle fois, j'en appelle à votre devoir de membre élu d'un Établissement Public pour vous exprimer librement mais sereinement.

Toutes les prises de parole seront retranscrites au procès-verbal de séance sous réserve que les intervenants sollicitent un micro pour permettre l'enregistrement.

Je vous demande donc de me solliciter avant toute prise de parole afin que je vous fasse apporter un micro et de le restituer à nos hôtesse immédiatement votre prise de parole terminée.

Pour le bon déroulement de la séance dont je suis le garant, je vous remercie de bien vouloir prendre en considération ces quelques éléments indispensables à la bonne tenue des débats.

En ce qui concerne la présente séance, je vous rappelle son extrême importance puisque c'est le budget exécuté 2017 qui va être soumis à votre vote. Vous avez reçu en temps utile tous les documents dont la plaquette, le rapport du Commissaire aux Comptes et celui de la Commission des Finances et des Comptes.

Une analyse approfondie de ce budget va vous être livrée par la Trésorière et notre Directeur Financier.

Avant cette présentation et l'instauration des débats, je tiens à vous rappeler qu'il s'agit d'un budget équilibré, dans un contexte financier que vous connaissez tous très difficile avec la diminution importante de la ressource fiscale, et les dernières nouvelles que nous venons de recevoir sont encore plus alarmantes.

J'en appelle donc, indépendamment des prises de position partisans, à la raison et à une large concertation de manière à permettre à notre Institution Consulaire de poursuivre ses activités normalement

Les querelles de personnes doivent aujourd'hui céder la place à l'intérêt général et en particulier à celui de notre Institution Consulaire et des entrepreneurs vauclusiens.

Nous allons maintenant aborder l'ordre du jour et je cède la parole à notre Trésorière, Madame Christèle COORNAERT et à Monsieur Guillaume BERNARDELLI, notre Directeur Financier, pour la présentation du budget exécuté 2017. »

1. FINANCES

➤ Budget exécuté 2017

▪ Présentation

Madame Christèle COORNAERT, Trésorière, présente le budget exécuté 2017 :

« Le budget exécuté qui va vous être présenté retrace l'exécution du budget rectificatif 2017 voté en novembre dernier par notre Assemblée Générale.

La présentation reprend la structure habituelle et vous présente les principaux indicateurs issus de la plaquette des comptes 2017 qui vous a été transmise préalablement à cette Assemblée Générale.

Le sommaire de cette présentation reprend le schéma habituel de présentation du budget et il est composé des parties suivantes :

1. Les faits qui impactent ce budget
2. La présentation des éléments de résultat
3. Les éléments de composition du résultat (charges et produits)
4. La situation patrimoniale avec les investissements et financements
5. Les évolutions et tendances
6. Une synthèse de la présentation en norme 4.9, norme analytique du réseau.

1. FAITS MARQUANTS IMPACTANT 2017

En préambule, il convient de rappeler que le budget primitif 2017 avait été voté avant les élections consulaires, dans un calendrier contraint par rapport aux échéances habituelles. Des opérations initiées par l'ancienne mandature se sont réalisées sur cet exercice et ont nécessité le vote d'un budget rectificatif 2017 approuvé en novembre dernier.

Les chiffres présentés dans ce budget exécuté 2017 comprennent de nombreux éléments exceptionnels (cessions, ...) qui viennent polluer la comparaison avec d'autres exercices.

Nous allons en détailler les éléments ayant un impact significatif sur les comptes 2017.

Dans le cadre des cessions réalisées par la CCI, deux sites sont vendus en 2017 :

La Cité de l'Entreprise, pour un montant de 2 500 K€ fin mars 2017. À cette occasion, il est constaté une Valeur Nette Comptable des biens cédés de 366 K€, des honoraires sur vente de 135 K€, une location transitoire de 120 K€ jusqu'en juillet 2017 et l'installation de KEDGE BUSINESS SCHOOL sur le site du Campus des Fenaisons avec 1 402 K€ d'investissements. L'acte de vente prévoit le versement par la CCI d'un montant de 307 K€ en cas de réalisation par l'acquéreur d'un nouveau bâtiment d'une surface de plancher plafond de 2 160 m² dans un délai de 8 ans. Une provision pour risque sur les droits à construire attachés à la cession de la Cité de l'Entreprise est donc dotée pour 307 K€. Décision de l'ancienne mandature.

La cité de l'Alimentation pour 2 430 K€ avec une vente réalisée en juillet 2017. La Valeur Nette Comptable constatée à la cession s'élève à 1 763 K€, il est procédé à l'occasion de la vente au remboursement des emprunts pour 720 K€ et à l'amortissement des subventions d'investissements pour 600 K€. Un impôt société de 396 K€ est généré par l'opération.

L'exercice 2017 enregistre également la **mobilisation de deux emprunts autorisés par la Tutelle fin 2016**, l'un pour la réhabilitation énergétique des bâtiments du CFA réalisée entre 2011 et 2015 pour 1 075 K€, ce qui représente la part de financement incombant à la CCI. L'autre financement d'un montant de 785 K€ concerne les équipements du Port du Pontet.

Sur la **concession du Port du Pontet**, la signature de la Délégation de Service Public a été réalisée le 08/12/2011 avec effet rétroactif au 01/01/2011. Le début de concession a vu le litige avec deux locataires les SCI « Valjuan » et « Mauripierre » provisionnés dans les comptes pour plus de 600 K€. L'exploitation normale de l'activité locative n'a été rétablie qu'après le départ des deux SCI.

Au niveau du passif du bilan, les apports de - 680 738.77 € comptabilisés lors du passage au plan comptable général en 1992, étaient compensés par les prêts et avances interservices reçus de 734 234.14 € jusqu'en 2010. En 2011, le siège de la CCI a abandonné cette avance avec la fin de l'ancienne concession, ce qui s'est traduit par une charge exceptionnelle sur le Siège et par un produit exceptionnel sur le Port générant sur ce secteur un résultat positif de 695 370.44 € sur l'exercice 2011, résultat qui remonte l'exercice suivant en report à nouveau au niveau du bilan.

Le fait de signer la nouvelle Délégation de Service Public le 08/12/2011 avec un effet rétroactif au 01/01/2011 n'a pas permis de réaliser le bilan de clôture de la DSP, seule la clôture des comptes au 31/12/2010 votée lors de l'assemblée générale du mois de juin 2011 reflète la situation au 01/01/2011. Il n'a donc pas été procédé à la régularisation de ces apports au titre du principe d'intangibilité du bilan d'ouverture lors de la clôture des comptes 2011, et cela pour chaque exercice suivant.

La Chambre Régionale des Comptes dans son rapport rendu sur l'exercice 2017 a soulevé cette présentation. Afin de régulariser ces apports, une imputation du report à nouveau sur les apports est réalisée pour 680 738.77 €. Cette opération est neutre sur la valeur des fonds propres, de même que sur la situation financière de la concession et de son gestionnaire, elle permet néanmoins de supprimer cette présentation négative des apports.

Dans le cadre du **contrôle URSSAF**, le contentieux se poursuit sur l'exercice 2018, cependant afin de disposer d'une attestation de vigilance nécessaire à la signature de la DSP de l'Aéroport, la CCI s'est vu contrainte de signer un protocole avec l'URSSAF PACA. Cette signature n'arrête pas le contentieux poursuivi par la CCI de Vaucluse, et ne reconnaît en aucun cas le fondement du redressement, mais permet de disposer de la production de l'attestation en actant un échéancier sur 48 mois, avec une procédure qui se poursuit. Il est cependant comptabilisé une provision de 680 K€ à fin 2017 constatant le risque maximal en intégrant les frais de procédures.

Concernant la **Délégation de Service Public de l'Aéroport**, l'exercice 2017 comprend des frais liés à la candidature et au dépôt de l'offre pour un montant total de 100 K€. L'attribution est intervenue en mars 2018. »

Madame Christèle COORNAERT, Trésorière, cède la parole à Monsieur Guillaume BERNARDELLI, Directeur Financier.

2. PRÉSENTATION DU RÉSULTAT

« Le résultat comptable prévu à fin 2017 s'établit à + 2 395 K€ contre + 2 658 K€ prévu au budget rectificatif de novembre 2017, il est constitué du produit des cessions des Cités de l'Entreprise et de l'Alimentation.

La décomposition du résultat entre le budget rectificatif 2017 et le budget exécuté 2017 montre une amélioration de l'exploitation liée à diverses économies sur charges et une progression du chiffre d'affaires et des subventions par rapport aux prévisions du budget rectificatif 2017.

On note l'impact sur le résultat exceptionnel des cessions et de la provision Urssaf, et la taxation du produit de cession de la Cité de l'Alimentation sur l'impôt société.

La capacité d'autofinancement de la CCI affichée est de + 573 K€ pour le budget exécuté 2017 contre + 132 K€ au budget rectificatif 2017, soit une amélioration de 441 K€, liée en synthèse pour 86 K€ à une hausse de chiffres d'affaires, pour 154 K€ aux subventions reçues, et à une économie de 230 K€ sur les autres achats et charges externes par rapport aux prévisions du budget rectificatif 2017, essentiellement sur l'entretien et fonctionnement des locaux.

Pour mémoire, la capacité d'autofinancement 2016 comprenait 471 K€ de taxe pour frais de Chambre en plus (dont 300 K€ de solidarité 2016 sur opérations 2017) et près de 500 K€ d'économies sur charges dont certains reports vers 2017.

Pour répondre à la demande de certains élus, nous pouvons analyser la décomposition de la capacité d'autofinancement par secteurs d'activités.

Il convient de signaler que la taxe pour frais de Chambre est affectée sur le Service Général, de même que la majorité des services supports de la CCI, leur imputation vers les services utilisateurs se fait en fonction de clefs de répartitions réalisées au moment des budgets prévisionnels.

On constate 2 secteurs présentant des capacités d'autofinancement négatives :

1. Sur le secteur Divers, il s'agit d'une situation non récurrente liée à l'impôt sur les sociétés sur la cession de la Cité de l'Alimentation (396 K€), et à l'entrepôt du CRDA vacant sur l'exercice 2017,
2. Sur le secteur Formation, il est grevé en 2017 de frais exceptionnels (commission sur vente de 135 K€, location intermédiaire de 120 K), et on constate une baisse du chiffre d'affaires par rapport à 2016 (-320 K€ dont 184 en formation initiale).

3. LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les produits seront tout d'abord analysés en pourcentage puis en valeur.

Le budget global des produits au budget exécuté 2017 s'élève à 25.9 millions d'euros, soit une augmentation de 0,5 millions par rapport au budget rectificatif 2017. On remarque l'écart de 5 millions d'euros par rapport au budget 2016 du fait des éléments exceptionnels, qui rend la comparaison difficile, La taxe pour frais de Chambre perçue représente 24 %.

Le chiffre d'affaires et autres produits de gestion 26 %.

Les subventions perçues 15 %.

La taxe d'apprentissage 9 %. Il convient de noter sur ce poste qu'un montant de 129 K€ qui présentait un excédent de collecte, a été mis en réserve sur le CFA au 31/12/2017 pour des investissements futurs.

Les produits financiers et exceptionnels représentent 24 % du fait des produits de cession.

L'analyse en valeur montre les écarts entre budget exécuté 2016, budget exécuté 2017 et budget rectificatif de novembre 2017.

Par rapport à 2016 on constate une baisse du chiffre d'affaires (loyers Cité, chiffre d'affaires Formation) et une hausse des subventions (missions régaliennes).

On remarque immédiatement sur les produits exceptionnels le produit de cession des sites.

Les charges seront également analysées en pourcentage puis en valeur.

Le budget de fonctionnement des charges au budget exécuté 2017 s'élève à 23.5 millions d'euros.

Le personnel représente 46 %, les charges externes 27 %.

On notera l'augmentation des charges exceptionnelles avec la comptabilisation de la valeur comptable des éléments d'actifs cédé pour la Cité de l'Alimentation, ainsi que les provisions Urssaf et droit à construction sur la Cité de l'Entreprise.

L'analyse en valeur montre une hausse des charges exceptionnelles et des dotations aux provisions avec la provision du contrôle Urssaf. On constate également l'économie sur achats et charges externes par rapport au budget rectificatif 2017.

4. SITUATION PATRIMONIALE

Avec un plan total réalisé de 1 757 K€ financé par 131 K€ de financements, l'autofinancement de la CCI sur ses investissements en 2017 s'élève à 1 626 K€ soit 93 %.

La ventilation par secteur est la suivante :

Service général : 32 K€ : Essentiellement sur l'entretien du bâtiment, et le matériel informatique.

Formation : 1 599 K€ sur le Campus (1 402 K€ concernant le rapatriement de KEDGE BUSINESS SCHOOL, 18 K€ de réfection Brasserie, 74 K€ de matériel pédagogique, 52 K€ sur l'entretien général du bâtiment et 52 K€ concernant la mise aux normes Hygiène Sécurité). Des subventions d'investissements de 63 K€ viennent financer les équipements pédagogiques.

Aéroport : 107 K€ : 37 K€ pour serveur informatique et réseau vidéo, 2 K€ de mobilier, et 68 K€ d'équipements pour la DGAC (financement DGAC à 100 %)

Port : 19 K€ dans le cadre de la concession, pour des travaux d'entretien des bâtiments.

Le résultat budgétaire correspond à la différence entre les sources de financement et les investissements et remboursements d'emprunts réalisés.

L'excédent budgétaire s'élève à +5 001 K€ sur 2017.

Il comprend 1 860 K€ sur deux emprunts souscrits en cours d'exercice qui concernent des opérations d'investissement sur exercices antérieurs et permettent notamment pour le Port de reconstituer le fonds de roulement.

Le fonds de roulement net non affecté (hors concessions) s'élève à 7 223 K€.

Le fonds de roulement de 7 199 K€ est affecté des fonds de roulement négatifs du Port (+ 19 K€) et de l'Aéroport (- 43 K€).

On constate que la concession du Port revient à l'équilibre, celle de l'Aéroport s'en rapproche.

Le fonds de roulement net de 7 199K€ représente environ 143 jours de fonctionnement.

Il intègre le financement d'une partie du plan d'investissement pluriannuel. »

Monsieur Guillaume BERNARDELLI cède la parole à Monsieur Michel MARIDET, Directeur Général, qui s'exprime en ces termes :

« Je souhaite faire cette intervention pour vous alerter sur le fait que la récente annonce du Ministre de l'Économie et des Finances sur la trajectoire fiscale du réseau des CCI va rendre notre avenir moins florissant que ce qu'il est aujourd'hui. Vous constatez, fin 2017 un fonds de roulement estimé à 7,2 millions d'euros.

Malheureusement le Gouvernement a arbitré et amputera le réseau des CCI de 100 millions d'euros par an pendant 4 ans. L'affectation de la taxe pour frais de Chambre va donc baisser, ce qui grosso modo pour la CCI de Vaucluse amènera une baisse de ressource d'environ 1 million d'euros par an.

Cela impactera bien sûr immédiatement et fortement notre fonds de roulement qui, toutes choses restant égales par ailleurs en matière d'exploitation, chutera dès 2018 à environ 4 915 K€. À partir de 2019, nous sommes dans la prévision bien sûr, nous allons faire tous les efforts possibles pour réduire cet impact mais dès 2019 on devrait passer à 2 290 K€ de fonds de roulement et en 2020 on passe à un fonds de roulement négatif de 1 340 K€. Les choses s'accroissent en 2021 à moins 5 875 K€ pour être à l'échéance 2022 à moins 11 385 K€ si aucune mesure correctrice n'est prise.

Vous comprenez bien l'équation que nous avons à résoudre, et il faudra bien que d'ici 2022 nous fassions des économies de charges du même niveau que les baisses pour essayer de garder un fonds de roulement à l'équilibre. Ce sera certainement une combinaison de plusieurs mesures, probablement des cessions d'actifs, probablement une restructuration en termes de ressources humaines, etc.

Aujourd'hui bien sûr, il est prématuré de s'avancer plus loin, mais néanmoins la Commission des Finances, le Président et le Bureau de la Chambre ont tenu à vous alerter sur cette situation que nous aurons à gérer dans les années à venir. »

Monsieur Guillaume BERNARDELLI reprend la parole.

5. ÉVOLUTIONS ET TENDANCES.

« En mettant les indicateurs principaux du compte de résultat en perspective sur deux décennies, on constate le plafonnement de la taxe pour frais de Chambre. Celle affectée à la CCI de Vaucluse en 2017 est la même qu'en 2001.

Les produits d'exploitation nets représentent 19,0 M€ au budget exécuté 2017.

Du côté des charges, la masse salariale est stabilisée à 10,8 Millions d'euros, et les services extérieurs sont contenus à 6.3 millions d'euros, ils comprennent cependant des frais non récurrents (honoraires sur ventes, offre DSP...).

L'endettement à fin 2017 s'élève à 1 929 €, soit 11.66 % des capitaux propres (16 555 K€).

L'exercice 2017 a permis de rembourser par anticipation l'emprunt de la Cité de l'Alimentation suite à la cession, ainsi que la mobilisation de deux emprunts prévus depuis 2015.

En comparant les bilans à fin 2017 et 2016, on constate que la situation patrimoniale reste équilibrée avec des fonds propres de 16,5 M€ et des provisions pour risques et charges de 2,7 M€ pour un actif immobilisé de 14 M€.

On remarque la hausse des fonds propres et la baisse des dettes. »

Monsieur Guillaume BERNARDELLI cède la parole à Madame Christèle COORNAERT, Trésorière.

6. ZOOM SUR LA NORME 4.9

« Instaurée par CCI France afin de rendre compte des actions du réseau, il s'agit aujourd'hui d'une norme applicable par l'ensemble des établissements du réseau des CCI.

L'harmonisation n'a pas été poussée à son terme, si bien que la trame de restitution est alimentée de façon hétérogène d'une entité à l'autre.

Néanmoins, l'État se basant sur ces données pour ses prises de décision, nous allons vous présenter les ventilations finales de la taxe pour frais de Chambre rapportées à la CCI de Vaucluse. »

Monsieur Guillaume BERNARDELLI, Directeur Financier, reprend la parole.

« La taxe pour frais de Chambre reçue par la CCI de Vaucluse en 2017 (6 201 K€) est affectée pour :

- 52 % à la mission Formation Emploi
- 45 % à l'appui aux entreprises
- 3 % à la représentation des entreprises auprès de personnes publiques

Ces données sont obtenues après ventilation de l'intégralité des services du Siège selon des clefs de répartition (prorata charges et ETP).

Sur la mission d'appui qui représente 45 % de la taxe pour frais de Chambre affectée :

- 29 % est consacré au programme innovation intelligence éco (Ecotrophelia compris)
- 25 % au développement collectifs des entreprises
- 19 % aux formalités dont CFE
- 9 % aux autres accompagnements individuels des entreprises
- 8 % à la création transmission reprise
- 5 % au développement durable/environnement
- 5 % également à l'information économique

Sur la mission Formation Emploi qui mobilise 52 % de la taxe pour frais de Chambre 2017, la ventilation est la suivante :

- 50 % sur l'apprentissage
- 40 % sur la formation initiale hors apprentissage
- 6 % pour l'orientation professionnelle
- 2 % sur l'emploi
- 2 % sur la formation continue

Dernière mission où la taxe pour frais de Chambre est affectée : représentation des entreprises auprès des pouvoirs publics (3 % de la taxe pour frais de Chambre 2017) avec 54 % sur les missions consultatives territoriales et 46 % sur les études et recherches. »

Madame Christèle COORNAERT, Trésorière, reprend la parole.

« Nous allons enfin faire un zoom sur certains indicateurs de la norme :

- 23 513 formalités réalisées par les services en 2017
- 57 études réalisées
- Taux d'insertion dans l'emploi à 6 mois de :
 - 72 % pour l'apprentissage (625 apprentis au 31/12/2017)
 - 98 % sur la formation initiale (334 étudiants au 31/12/2017)
 - 82 % sur la formation continue diplômante (près de 55 000 heures de formation en 2017 sur ce secteur)

Voici en synthèse les principales valeurs à la clôture de l'exercice :

▪ Résultat de l'exercice	2 395 326 €
▪ Capacité d'autofinancement	572 926 €
▪ Solde budgétaire global	5 000 703 €
▪ Taxe pour frais de Chambre	6 201 103 €
▪ Variation du fonds de roulement total net / 2016	4 941 680 €
▪ Variation du fonds de roulement non affecté net / 2016	3 621 064 €
▪ Fonds de roulement total en fin d'exercice net	7 199 437 €
▪ Fonds de roulement non affecté en fin d'exercice net	7 223 366 €

Je vous rappelle que c'est un budget rectificatif que nous avons voté. On est dans l'exercice normal de nos fonctions.

Nous vous remercions de votre attention. »

Le Président Bernard VERGIER remercie Madame Christèle COORNAERT et Monsieur Guillaume BERNARDELLI pour leur présentation puis il donne la parole à Monsieur Luc CRESPO.

▪ **Rapport de la Commission des Finances et des Comptes**

Monsieur Luc CRESPO, Président de la Commission des Finances et des Comptes, présente son rapport :

« Cette commission des finances et des comptes s'est tenue à l'aéroport Avignon Provence, salle de réunion du bâtiment Alpha, le 21 juin 2018 à 10 h 00. L'ensemble des membres a reçu préalablement la convocation par mail et l'accès à l'ensemble des documents joints à la convocation, à savoir pour le budget exécuté 2017 :

- La plaquette ministérielle du budget exécuté 2017,
- Une note d'analyse sur les principaux écarts,
- Le tableau des soldes intermédiaires de gestion,
- Les investissements et financements prévus.

Avec 4 membres présents, la Commission a pu valablement délibérer.

Monsieur le Directeur Financier a présenté le budget exécuté 2017 au moyen de diapositives portant sur la lecture de la plaquette ministérielle envoyée aux membres en analysant les éléments significatifs et les écarts par rapport aux budgets votés précédemment.

Les membres de la Commission des Finances et des Comptes ont constaté que cette année particulièrement, de nombreux éléments exceptionnels émaillent l'exercice 2017. L'exercice 2016 et les précédents enregistraient également des opérations exceptionnelles, ce qui amène une lecture délicate des comparaisons inter-exercices.

S'agissant de la situation financière, les membres ont noté l'amélioration de la situation négative des fonds de roulement des concessions, avec le retour à l'équilibre du Port, et la situation de l'Aéroport tendant vers l'équilibre.

Les membres ont souhaité néanmoins prévenir quant à la valeur de 7 millions d'euros du fonds de roulement, qui doit être mise en perspective d'une part avec les besoins financiers engendrés par les baisses de ressources de l'exercice 2018 et à venir, ainsi qu'à la mobilisation nécessaire au financement du plan pluriannuel des investissements d'autre part.

Concernant ce plan d'investissement pluriannuel, les membres ont pris note qu'une nouvelle version doit être proposée au vote d'ici la fin novembre 2018.

Je tiens à préciser que le 21 juin nous n'avions pas connaissance du flash d'information de notre Ministre des Finances qui est intervenu le 22 mais nous avons déjà prévu les années à venir en termes de raréfaction.

Les membres ont souhaité qu'en prolongement du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, une présentation des avances interservices soit réalisée lors d'une prochaine commission afin d'identifier le régime juridique de ces flux, notamment dans l'hypothèse d'un transfert d'activité sur le secteur formation.

Enfin, le Commissaire aux Comptes, Monsieur GINESTE, a confirmé aux Membres qu'à l'issue de ses travaux il certifie les comptes 2017 de la CCI de Vaucluse.

En conclusion, les membres de la Commission ont donné un avis favorable au vote de ce budget exécuté 2017. »

Le Président Bernard VERGIER remercie Monsieur Luc CRESPO pour sa présentation puis il donne la parole à Monsieur Emmanuel GINESTE, Commissaire aux Comptes.

▪ **Rapport du Commissaire aux Comptes**

Monsieur Emmanuel GINESTE, Commissaire aux Comptes, présente son rapport :

« Mesdames et Messieurs bonjour, je vais vous donner lecture de mon rapport de Commissaire aux Comptes. Le suspens a été dévoilé, je vais effectivement certifier les comptes.

Je vous rappelle à quoi sert un Commissaire aux Comptes. Vous êtes une assemblée d'élus qui n'êtes pas tous des spécialistes de la comptabilité, qui n'avez pas accès au détail des écritures comptables. Vous confiez ce rôle à un tiers indépendant, le Commissaire aux Comptes, qui lui a tout accès, accès illimité à l'ensemble des comptes de la Chambre, qui peut faire des investigations sur l'ensemble des comptes. Et s'il était empêché de le faire il serait tenu de l'indiquer et cela serait une entrave à sa mission de Commissaire aux Comptes. Ce qui bien évidemment n'a pas été le cas au cours de cet exercice comme au cours de l'exercice précédent.

Nous sommes intervenus pendant un peu plus d'une semaine avec l'ensemble de mon équipe pour examiner en détail les comptes de la Chambre. Nous avons fait un certain nombre de réunions préalables

pour valider un certain nombre d'options qui ont été retenues en fin d'exercice pour arrêter le montant des provisions.

Il reste un certain nombre de sujets à évoquer, notamment les avances interservices qui ont été évoquées. Je vous rappelle qu'en fait le service général perçoit un certain nombre de ressources, de subventions et les affecte ensuite aux différents services, notamment le service de la formation, qui est bien souvent structurellement déficitaire et donc le service général se retrouve à faire des avances au service formation. Par le passé la Chambre a eu un certain nombre de mauvaises surprises, notamment vis-à-vis de l'Aéroport, puisqu'un certain nombre d'avances avaient été faites. La Chambre espérait se faire rembourser ces avances par l'État, une partie a été récupérée mais une partie ne l'a pas été.

Je vous engage, mais à priori cela a été prévu, de bien examiner ces avances qui ne changent rien à la présentation globale des comptes mais qui sont des avances interservices. Il existe une évolution annoncée, prévisible, de tout ce qui touche à l'apprentissage. On ne sait pas exactement comment tout cela va évoluer. Donc attention à bien identifier ce qu'il se passerait si on retirait à la Chambre cette fonction concernant notamment le CFA de la Chambre de Commerce.

Pour ce qui est des comptes d'une manière générale, la situation financière est bonne, saine, l'endettement est faible. Des efforts ont été faits pour verser des sommes qui avaient été prélevées par l'État et pour réorganiser les services de façon à retrouver un certain nombre d'équilibres.

L'équilibre affiché est trompeur dans la mesure où il est constitué essentiellement de produits exceptionnels. Cela a été souligné. Je vous rappelle à rester vigilants dans les années à venir sur l'équilibre entre vos ressources qui sont amenées à diminuer et vos dépenses constituées essentiellement de frais de personnel. Tout cela en lien avec les politiques que vous souhaitez mener et la direction que vous souhaitez donner à votre Chambre.

Pour ce qui est des comptes, je n'ai pas constaté d'anomalies significatives dans les comptes. Ce qui me permet de certifier que les comptes sont réguliers et sincères et donnent une bonne image des opérations écoulées c'est-à-dire le compte de résultat ainsi que du patrimoine de votre Chambre de Commerce.

Je n'ai pas de remarque particulière à faire sur ces comptes 2017. En tous cas les remarques que j'ai eues à faire je les ai faites en amont avec Guillaume BERNARDELLI et ses équipes de façon à ce qu'on se mette d'accord sur la présentation qui vous est faite aujourd'hui.

J'en ai terminé Monsieur le Président je vous rends la parole. »

Le Président Bernard VERGIER remercie Monsieur Emmanuel GINESTE puis il donne la parole à Monsieur Michel MARIDET, Directeur Général, qui souhaite intervenir.

« Mesdames, Messieurs les Élus, vous allez être amenés à vous prononcer sur ce budget. Je tenais à ce que soit noté au procès-verbal de cette Assemblée Générale que ce budget a été préparé et exécuté soigneusement et très professionnellement par toutes les équipes de la Chambre. C'est notre quotidien. Nous sommes extrêmement attentifs puisqu'il s'agit de deniers publics qui proviennent pour la plus large part de vos entreprises. Sachez que nous sommes toujours extrêmement vigilants concernant les dépenses. Et encore une fois, je tenais à féliciter les équipes, bien sûr les services financiers au premier chef, mais également toutes les Directions qui savent se montrer extrêmement économes et qui dans un contexte déjà très difficile et qui va le devenir encore plus sont en capacité de faire des efforts pour préserver autant que faire se peut les grands équilibres de la Chambre. »

Le Président Bernard VERGIER remercie Monsieur Michel MARIDET puis il sollicite les Membres pour savoir s'ils ont des questions avant de mettre cette délibération et les rapports présentés au vote.

Monsieur Michel MARIDET rappelle au Président que les Élus vont voter pour le budget, le rapport de la Commission des Finances et des Comptes et le rapport du Commissaire aux Comptes.

Monsieur Emmanuel GINESTE rappelle que le Commissaire aux Comptes émet simplement une opinion sur les comptes pour éclairer les Membres de l'Assemblée Générale. Charge à eux d'approuver ou non.

▪ **Approbation du budget exécuté 2017, du rapport de la Commission des Finances et des Comptes et du rapport du Commissaire aux Comptes**

Pour : 10 voix

Contre : 16 voix

Abstentions : 2

Le budget exécuté 2017 ainsi que les rapports présentés sont rejetés à la majorité absolue.

À l'issue du vote, le Président demande aux Élus s'ils ont des remarques ou des questions. Monsieur Alain GABERT demande la parole.

Monsieur Alain GABERT : « Refuser ce budget qui a été voté par l'ancienne mandature, c'est incompréhensible de faire ça. Jacques, on était ensemble, donc on l'a voté. Toi et moi on l'a voté. Puisqu'il a été appliqué à la lettre, je ne vois pas pourquoi aujourd'hui vous refusez. Donc j'aimerais avoir une explication et ce qui serait bien, c'est que chacun des 16 qui ont voté contre, disent pourquoi ils ont voté contre. Comme ça au moins on le saurait. Si c'est une question de personnes, il vaut mieux le dire carrément. Jacques, je te fais confiance s'il y a quelque chose à dire tu vas parler pour les 16. »

Monsieur Jacques BRES : « Juste trois mots. Nous n'avons pas, au cours de l'année 2017, l'ensemble des Élus que j'ai eu plaisir à conduire dans cette aventure, nous n'avons pas été consultés d'aucune façon dans l'établissement des budgets. J'irai même jusqu'à rappeler qu'il a été souvent diffusé dans la presse le fait que nous avons validé le budget primitif 2018, ce qui est faux. L'Assemblée Générale de novembre 2017 à laquelle le budget primitif 2018 était présenté, était une assemblée électronique et l'ensemble des 17 s'est opposé à ce budget-là. Chose qui a été confirmée par le budget rectificatif récemment également refusé. Ça te va Alain ? »

Monsieur Alain GABERT : « Si vous n'avez pas été mis en scène comme tu as l'air de dire ... »

Monsieur Jacques BRES : « Je n'ai pas la prétention d'être un artiste ! »

Monsieur Alain GABERT : « Le jour de l'élection vous avez quitté la salle ... »

Monsieur Jacques BRES : « C'est du passé, on ne va pas y revenir. »

Monsieur Alain GABERT : « Ah c'est du passé ! Le budget aussi c'est du passé

Propos hors micro inaudibles.

Monsieur Alain GABERT : « Vous dites qu'on ne vous donne pas la parole mais quand vous l'avez, vous ne voulez pas parler. C'est bizarre ... »

Président Bernard VERGIER : « Alors qui est-ce qui parle ? Jacques BRES vous parlez ? »

Monsieur Jacques BRES : « Ah moi j'ai fait mon intervention. »

Président Bernard VERGIER : « Si vous avez terminé rendez le micro. Qui veut intervenir ? Qui veut intervenir ? Plus personne ? Pas d'autre question ?

Si je peux me permettre quand même, c'est juste un petit rappel, je ne parlerai pas d'élection. N'oublions pas qu'on vous a toujours tendu la main pour rentrer dans les commissions. Monsieur BRES, vous qui vous dites le chef de file, vous avez dit aux gens de vous suivre et le résultat en est là ... ok ?

Laissez-moi parler vous aurez le micro après. Vous avez tout fait pour faire barrage. La question je vous la pose, est-ce que vous avez un problème sur le bilan qui ne vous correspond pas ou vous avez un problème d'hommes ? Vergier / Bres ? Dites-moi le. Que ce soit clair. »

Monsieur Jacques BRES : « Moi je vous répondrai cher Président que les gens qui m'accompagnent dans cette aventure sont tous libres de leur décision, sont tous libres de leur comportement et qu'en aucune façon je n'ai sur eux aucune prise telle que vous voulez bien le faire transparaître dans vos propos. Ceci étant, le vote est fait, prenons-le en compte. »

Président Bernard VERGIER : « Je pose une autre question alors. J'aimerais bien quand même ... »

Monsieur Jacques BRES : « On n'est pas au Tribunal Président. »

Président Bernard VERGIER : « Comment ? »

Monsieur Jacques BRES : « On n'est pas au Tribunal ... »

Président Bernard VERGIER : « Non ... mais je suis le Président ... »

Monsieur Jacques BRES : « Oui on le sait ! »

Président Bernard VERGIER : « ...de la séance. Ok voilà. Donc sachez-le quand même que je suis intéressé par la CCI vous le savez. Et quand on vote contre un bilan, comme l'a dit Alain c'est quand même vous qui avez fait le budget ... on est avec un résultat supérieur, on a fait de sacrées économies, vous l'avez vu, donc tout le monde a bien travaillé et aujourd'hui vous ne voulez qu'une chose c'est casser du Président. Donc c'est pas bien. Monsieur BRES c'est pas bien. Donc la question que je voulais poser ... »

Monsieur Jacques BRES : « Président, ce n'est pas le lieu de ce débat ... C'est pas le lieu de ce débat ... »

Président Bernard VERGIER : « Laissez-moi. C'est pas le lieu mais c'était quand même important Monsieur. »

Monsieur Jacques BRES : « Si vous le souhaitez. »

Président Bernard VERGIER : « Vous avez des chefs d'entreprises qui attendent, qui attendent après la Chambre de Commerce. On a des services à leur rendre. Vous êtes en train de freiner l'économie du département. Vous être en train, je dirais même, de salir nos entreprises. Je le dis bien et je pèse mes mots. Ok ? Donc c'est grave. Vous ne gagnerez pas. Vous ne gagnerez pas je vous le dis, vous me connaissez, je suis « testard » comme ça, vous ne gagnerez pas. Voilà. Vous mettez le Vaucluse dans l'embarras. Vous mettez les services de la Préfecture également. »

Monsieur Alain GABERT : « Je pense qu'il ne faut plus rentrer dans ces débats. »

Monsieur Jacques BRES : « Oui Alain tu as raison. »

Monsieur Alain GABERT : « Je pense que maintenant on est tous grands. Le Président a été élu normalement. Donc il peut conserver sa place. Le Bureau pour l'instant n'a pas l'intention de démissionner. Maintenant vous, qui votez contre, vous avez la possibilité de pouvoir refaire des élections. À vous d'être des grands garçons et des grandes dames, donc de démissionner tous en cœur. Comme ça on refait les élections. Et voilà, celui qui gagne il gagnera et puis voilà c'est terminé et on n'en parle plus. Pourquoi vous ne le faites pas ? Je ne comprends pas. »

Monsieur Jacques BRES : « Alain, je l'ai dit, je le répète, les gens qui nous accompagnent dans cette aventure-là sont des grands garçons qui prennent chacun leurs responsabilités. En aucune façon je ne les influence sur quoi que ce soit et malgré l'amitié que j'ai pour toi tu le sais ça fait bien longtemps qu'on se connaît tu n'as pas à t'immiscer dans le comportement des gens. Ce débat-là est totalement stérile il n'y a pas lieu d'aller au-delà dans la démarche. »

Monsieur Alain GABERT : « Pas du tout. Je n'ai pas à m'immiscer. C'est juste une petite idée. »

Monsieur Jacques BRES : « C'est peut-être une idée qui nous a effleurés et qu'on a partiellement écartée temporairement. »

Monsieur Alain GABERT : « J'espère que vous reviendrez sur votre décision. »

Président Bernard VERGIER : « Je vous remercie de ces débats. J'avais envie de vous le dire. Ce n'est pas méchant parce que je ne suis pas un méchant mais je n'aime pas quand on stationne ou quand on recule, j'aime quand on avance. Aujourd'hui on n'avance pas dans le Vaucluse. Tout le monde nous montre du doigt. J'aimerais tellement, tellement trouver une solution, je le dis franchement, pour pouvoir faire avancer les choses. Voilà. Vous le savez, vous serez toujours bien reçus s'il y en a qui veulent venir travailler avec nous. Il vient de dire qu'il ne vous tenait pas. Venez avec nous, faites avancer le département s'il vous plaît. Je vous le dis, je vous regarde tous droit dans les yeux tant que je peux. C'est l'intérêt général. Ok ? »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Monsieur le Président, bonsoir, Messieurs les Directeurs, bonsoir, Monsieur le représentant de la Tutelle par délégation, bonsoir. Ce que je voulais dire c'est que dans la foulée de ce vote ... »

Président Bernard VERGIER : « Vous ne vous êtes pas présentée. »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Oui je suis Madame BARTHELEMY-BATHELIER, membre élue, titulaire de cette assemblée, catégorie industrie. Voilà. »

Président Bernard VERGIER : « Pas pour moi... »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Mais pour ces Messieurs, oui. Voilà nous tenions à dire que dans la deuxième partie de cette séance, nous avons prévu de vous signifier que l'ordre du jour n'était pas conforme car les 17 membres élus titulaires que nous sommes vous ont fait une demande Monsieur le Président par voie tout à fait légale, en temps voulu. Cette demande était simplement pour que vous puissiez inscrire à l'ordre du jour un point complémentaire. Nous demandions que soit inscrit cette phrase et qu'on puisse voter.: Nous demandions : Pour ou contre le maintien du Bureau et du Président actuels de la CCIT 84 ? »

Président Bernard VERGIER : « J'ai noté, Madame, j'ai noté en question diverses. C'est moi qui réponds. »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Nous l'avons fait selon l'article 30 alinéa 3 du Règlement Intérieur qui nous le permet. Nous n'avons pas vu revenir vers nous l'ordre du jour complété. Alors notre avocat s'est permis évidemment dès le 21 juin d'adresser à l'autorité de Tutelle, donc à Monsieur le Préfet de Région, il a réitéré notre demande et nous n'avons pas reçu de réponse et nous avons été très surpris ce jour de ne pas voir inscrit notre demande qui est donc un vote de confiance. »

Président Bernard VERGIER : « J'ai compris. Merci Madame. »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Je demande carrément à Monsieur le Représentant de l'autorité de Tutelle ici de s'exprimer bien sûr et de prendre ses responsabilités enfin et de faire inscrire immédiatement et instamment ce point complémentaire et de le faire voter. Voilà. Et vous verrez que le Vaucluse se portera mieux et que tout ira bien car Monsieur le Président je vous rappelle que vous n'avez plus de majorité. »

Président Bernard VERGIER : « Merci Madame. »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Merci à vous. »

Président Bernard VERGIER : « On passe la parole à ceux qui l'on demandée et après je réponds à votre question si vous le permettez. Merci. »

Monsieur Jean-Marie PUGGIONI : « Jean-Marie PUGGIONI, Membre élu et Membre du Bureau. J'aurais voulu savoir, vu cette situation qui est peut-être un petit peu pas habituelle, connaître les conséquences de ne pas voter ce vote vis-à-vis des tiers que sont toutes les entreprises du département ? Quelles conséquences ça peut avoir ? Est-ce qu'on peut avoir une précision ? »

Président Bernard VERGIER : « Tu t'imagines, ça retarde, c'est tout. Et puis je pense que la Préfecture et l'État n'ont pas que ça à faire ... Une Chambre de Commerce ça doit être autonome. Donc la Tutelle elle est là, voilà. C'est sûr que ça retarde. C'est une démarche supplémentaire. »

Monsieur Laurent BACHAS : « Laurent BACHAS. Donc je prends la parole que de temps en temps. Je suis un petit peu affligé devant cette situation. Je suis nouveau dans tout cela. Je n'entends et je ne vois et il n'y a qu'une seule personne qui parle, c'est Monsieur BRES et on ne sait pas trop pourquoi c'est ce Monsieur qui a le droit de parler. Tout à l'heure Monsieur GABERT a demandé aux 16 autres personnes pourquoi elles votaient contre, est-ce que c'était juste pour faire allégeance à Monsieur BRES ou c'était pour une conviction personnelle parce que les chiffres n'étaient pas bons ? Il y a un cabinet d'audit qui a fait les comptes, etc., tout est conforme et sincère, donc on reste devant une interrogation qui est de se dire, en fait qu'est-ce qu'il faudrait faire pour que ce budget soit voté ? Qu'est-ce que vous souhaitez ? Quelle est votre force de proposition ?

Dans une démocratie la force d'opposition est une force qui permet d'amener une discussion. À aujourd'hui, on entend que Monsieur BRES qui en veut à Monsieur VERGIER et donc c'est une lutte de personnes et cette lutte de personnes empêche la démocratie de pouvoir avancer, empêche la CCI de pouvoir travailler, empêche les petites entreprises, parce qu'effectivement moi je n'ai qu'une petite entreprise, je ne suis pas comme vous Messieurs, avec des millions d'euros dans les poches, donc c'est mon travail qui fait qu'aujourd'hui je peux continuer à vivre. Pourquoi vous rigolez ? »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Vous obéissez à des schémas sociaux dépassés. »

Monsieur Laurent BACHAS : « C'est de mon âge. »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Parce que ce n'est pas du tout le cas nous sommes de petits patrons. »

Monsieur Laurent BACHAS : « J'étais en train de me poser la question on est dans une démocratie ... »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « La démocratie c'est la majorité. La majorité c'est la démocratie. »

Président Bernard VERGIER : « Madame, s'il vous plait.

Monsieur Laurent BACHAS : « Je ne me suis pas permis de vous couper la parole donc j'aimerais que vous respectiez la mienne.

Donc on est en démocratie. En démocratie, une force d'opposition, comme je le disais tout à l'heure, donne une force de proposition. Et dire non sans autre propos n'a aucune utilité autre le fait de dire à Monsieur VERGIER rentrez chez vous, on a plus besoin de vous. Simplement aujourd'hui Monsieur VERGIER est le Président de la CCI, il a été élu, vous avez perdu les élections et vous essayez de les regagner sur le tapis vert comme des mauvais perdants. Alors on n'est pas là pour savoir qui a gagné, qui n'est pas bon, qui est mauvais, qui est excellent. Il y a la démocratie qui a parlé. Les petites entreprises ont dit la CCI aujourd'hui on a envie qu'elle soit dirigée autrement.

Alors Messieurs Force 84, ayez la gentillesse de laisser les petites entreprises s'exprimer. Il n'y a pas que les grands groupes dans le Vaucluse. Le Vaucluse est une force économique grâce aux petites entreprises. N'oubliez jamais que si vous arrivez à travailler avec vos grandes entreprises c'est parce que les petits sont en dessous et qu'ils permettent de soutenir l'économie de l'entreprise. Merci. »

Monsieur Claude TUMMINO : « Bonjour. Claude TUMMINO. Moi je poserai une question directe à Pierre-Hubert MARTIN. J'aimerais qu'il m'explique pourquoi, en tant que représentant d'une entreprise publique, il n'a pas voté ce budget. »

Monsieur Pierre-Hubert MARTIN : « Bonjour Claude, je te remercie pour ta question. Pourquoi je n'ai pas voté ce budget ? Je pense que le vote est quelque chose de privé et je suis opposé, je me suis opposé à ce vote parce que je pense que la démocratie qu'on nous décrit aujourd'hui n'est plus ce qu'elle est et que ça fait un an qu'on ne se réunit que par des votes électroniques. Je salue le fait qu'on soit tous réunis ensemble et je constate qu'on est 16 personnes soudées et unies face à une majorité qui se délite et j'aimerais pouvoir

travailler, que le Vaucluse avance, et qu'il avance dans toutes ses composantes, que ce soit avec les petites entreprises ou avec les grandes parce que je crois que les petites pour vivre ont besoin des grandes et que les grandes ont besoin des petites pour vivre. Voilà. »

Madame Sonia STRAPELIAS : « Oui bonsoir à tous. Moi je vais vous répondre, vous parlez des gros et bien moi je vais vous parler des petits. On va repositionner dans le temps. C'est-à-dire qu'il y a eu 17 voix pour le MEDEF, Puissance 84 excusez-moi, 12 voix pour la CPME et nous l'UCAV qui sommes quand même ceux qui représentons vraiment les petits et qui nous battons depuis des années sur le territoire, on ne va pas nous enlever ça au moins. On avait choisi effectivement à la base de suivre le Président VERGIER qui nous donnait l'opportunité de travailler avec une Commission Commerce. Finalement une coquille vide. C'est-à-dire que très rapidement, et je l'ai fait noter à plusieurs reprises dans les comptes-rendus de Bureau, nous n'étions pas informés, c'est toujours dans le sens descendant qu'on a de l'information.

Vous parlez d'honnêteté, l'honnêteté c'est quand on veut soi-disant travailler avec tout le monde on met tout le monde autour de la table. Quand vous faites un bureau, que vous le faites deux heures avant sans le Président BRES, le Président Industrie, parce que vous ne voulez pas qu'il donne son avis, et que vous faites un deuxième faux bureau. Oui ça ne s'appelle pas comme ça, on joue sur les mots. On s'est fait bananer, mais complètement ... Donc si vous voulez savoir pourquoi nous nous abstenons c'est que nous ne validons pas cette manière de travailler. Florian REYMOND aujourd'hui on lui donne la Commission Commerce pour mettre l'UCAV en difficultés c'est pas grave et tant mieux s'il peut travailler il travaillera mais quand il a demandé vous savez sur la grande liste où on doit donner ... »

Président Bernard VERGIER : « Votre temps de parole va être terminé Madame s'il vous plait. »

Madame Sonia STRAPELIAS : « Enfin vous avez compris que c'est une grande mascarade. L'UCAV avec les syndicats boulangers, pâtisseries, l'association des commerçants de Velleron, Cavaillon, les commerçants non sédentaires ne suivent plus cette manière de gouverner. »

Président Bernard VERGIER : « Merci Madame. Jacques BRES. Après c'est fini, on termine. »

Monsieur Jacques BRES : « Je suis d'accord avec vous. Ce débat est totalement creux il n'y a pas lieu de le continuer. Néanmoins Monsieur le Préfet, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Madame France BARTHELEMY a fait une demande claire ... »

Président Bernard VERGIER : « Je vais vous répondre. »

Monsieur Jacques BRES : « Je crois que nous avons, en temps et en heure, fait correctement la demande de cette inscription complémentaire à l'ordre du jour. Veuillez avoir la gentillesse, l'honnêteté, la courtoisie et la légalité s'il vous plait de nous répondre. »

Président Bernard VERGIER : « Merci je vais vous répondre. »

Brouhaha dans la salle.

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Oui nous avons sollicité Monsieur le Représentant de l'autorité de Tutelle par délégation. »

Président Bernard VERGIER : « Monsieur le Secrétaire Général va vous répondre. »

Monsieur Thierry DEMARET : « Merci Monsieur le Président de bien vouloir me donner la parole. Je voudrais d'abord rappeler ce qu'est la Tutelle renforcée. Le Président a indiqué en début de séance qu'il avait la police de l'assemblée. La Tutelle renforcée cela ne consiste pas à faire du représentant de l'État un policier en chef ou un super policier. Ce n'est pas moi qui tient l'ordre du jour de cette assemblée. La Tutelle renforcée a été décidée par le Préfet de Région, par un courrier du 30 mai dernier dont je vous lis le passage essentiel, adressé au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse : Je vous informe que j'ai décidé de placer la Chambre sous le régime de la Tutelle renforcée en application de l'article R 712-10 du Code de Commerce dans l'attente d'un retour à un fonctionnement normal de l'établissement consulaire illustré notamment par la réunion d'Assemblées Générales présentes, c'est le cas aujourd'hui, et l'adoption de documents budgétaires conformes . Les documents budgétaires demandés dans ce courrier du 30 mai 2018 étant notamment un projet de budget rectificatif 2018 qui avait déjà été demandé par un

précédent courrier du 24 avril 2018 et qui indiquait que faute d'adoption de ce budget rectificatif avant la date du 15 mai le passage à la Tutelle renforcée serait prononcé, courrier du 24 avril 2018 qui lui-même faisait suite à un courrier du 15 janvier 2018 adressé à toutes les chambres territoriales de la Région Provence Alpes Côte-d'Azur où on demandait le vote de budget rectificatif consécutif à la loi de finance pour 2018 qui avait instauré une diminution du plafond des ressources de la taxe pour frais de Chambre dans toutes les Chambres de France et de Navarre.

La Tutelle renforcée, juridiquement, ça se traduit par une augmentation de la liste de décisions ou d'actes de la Chambre qui doivent être approuvés formellement par le Préfet, notamment les actes relatifs aux cessions d'immeubles, aux baux longue durée, aux marchés publics, aux recrutements, aux licenciements, aux transactions, au recours à l'emprunt, au crédit immobilier, à l'émission d'obligations ou à l'octroi de garantie d'emprunt à des tiers, sans aucune condition de montant.

C'est ça la Tutelle renforcée. Ce n'est pas être le maître de l'ordre du jour ou la personne chargée d'assurer la police de l'Assemblée.

Je voudrais, puisque j'ai la parole, en profiter pour dire un certain nombre de choses, notamment sur la motion que vous avez évoquée Madame, que vous avez lue pour ou contre, pour dire ceci : ce texte n'est ni illégal, ni exécutoire. Il n'est pas illégal parce qu'il n'est pas contraire à un texte, à un règlement. Mais il n'est pas exécutoire parce que même s'il était voté, il n'aurait strictement aucun effet sur le plan juridique parce qu'il n'existe pas, en droit français, dans le Code de Commerce, de procédure de vote de confiance, ou de motion de défiance ou d'« impeachment » ou de procédure de déposition du Président et du Bureau qui ont été élus en début de mandature pour la durée de la mandature. Donc vous pouvez le voter si cela vous amuse ... »

Monsieur Jacques BRES : « Je ne crois pas qu'on soit là pour s'amuser Monsieur, je ne crois pas que nous soyons là pour s'amuser. »

Monsieur Thierry DEMARET : « Monsieur le Président, moi j'ai vraiment envie de siffler la fin de la récréation. Vous pouvez continuer comme ça. Je trouve que ce n'est pas du tout au niveau de ce qu'attendent vos ressortissants. Je parle collectivement. Moi j'ai assisté, vous savez j'en suis à mon 7^{ème} département, j'ai assisté à beaucoup de débats de Chambres consulaires, de Chambres de Commerce et d'Industrie, dans une Chambre de Commerce et d'Industrie, normalement on parle d'économie, on parle de développement des entreprises. On polémique, mais on ne polémique pas entre soi ! Dans une chambre habituelle, vous m'auriez reproché la baisse des ressources des chambres consulaires. Vous m'auriez reproché la baisse de la taxe pour frais de Chambre. Et je vous aurais répondu, mais c'est la baisse des dépenses publiques c'est la baisse de la pression fiscale sur les entreprises, réjouissez-vous !

Mais ici, on ne parle pas de ces questions-là. On parle de questions purement intestines, internes. On a un débat quand même assez surréaliste où des gens votent contre un budget avec une explication de vote qui n'a rien à voir avec le fond du budget. On a rien à reprocher au budget si ce n'est la procédure selon laquelle il a été voté. Je trouve ça assez curieux. Dans les institutions françaises, l'équivalent du vote du budget exécuté c'est la loi de règlement. Il y a une vieille tradition française républicaine selon laquelle la loi de règlement qui arrête les comptes de l'exercice clos n'est jamais votée de manière négative par l'opposition quand ça couvre une partie de la gestion qu'elle avait elle-même assurée. Dans ces cas-là il y a abstention mais il n'y a jamais de vote négatif. C'est un vieux principe qui repose sur un certain bon sens.

Alors je voudrais en profiter pour répondre à une question qui a été posée. Quelles sont les conséquences de l'absence de vote du budget exécuté ? Je parle sous le contrôle de votre Commissaire aux Comptes. C'est tout simplement que le résultat que vous avez approuvé, normalement il ne peut pas être repris sur l'exercice suivant. Il y a un problème d'enchaînement des comptes d'un exercice à l'autre. Et c'est susceptible d'aboutir à une situation de blocage dont je vous laisserai le soin de ressortir parce que je n'ai pas la solution. Normalement cela n'existe pas. Un budget exécuté n'est pas voté parce qu'il n'est pas sincère. Mais quand on a rien à lui reprocher et qu'on ne le vote pas, là on se trouve face à une espèce d'absurdité juridique. Je n'ai pas la solution.

Donc c'est pour ça, moi je vous propose d'arrêter ces débats stériles, polémiques, vains, et d'essayer de revenir aux réalités, c'est-à-dire le fonctionnement d'une chambre consulaire dans l'intérêt de ses entreprises, dans l'intérêt du développement économique, de l'économie du département qui, certes, continue de fonctionner malgré tout mais je trouve que faire la démonstration que l'économie peut

continuer de fonctionner malgré une chambre de Commerce et d'Industrie c'est pas un très bon exemple à l'heure où on s'interroge au niveau national et au plus haut niveau sur l'avenir des chambres.

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Nous vous rappelons quand même que Monsieur le Président n'a plus de majorité. »

Président Bernard VERGIER : « Madame je ne vous ai pas donné la parole. Vous rendez le micro s'il vous plaît. Demandez la parole Monsieur BRES. Je vous la donne, pas trop longtemps, parce qu'on a autre chose personnellement. »

Monsieur Jacques BRES : « Monsieur le Secrétaire Général il est probable que cette motion n'ait aucune influence législative mais vous savez comme moi qu'elle a probablement une influence politique. »

Monsieur Thierry DEMARET : « Moi je ne suis pas là pour faire de la politique. »

Président Bernard VERGIER : « Moi non plus. Je suis apolitique, sachez-le.

La séance est levée. Je vous remercie en tous cas. Ça demande de la réflexion et je suis ouvert à tout le monde. Sachez-le. »

Le Président

Le Secrétaire

Bernard VERGIER

Alain GABERT